



Correspondant :
Direction des Allocations d'Études

Objet:
Demande 2018-2019 pour l'enseignement secondaire

Madame, Monsieur,

Afin de préparer au mieux la prochaine rentrée scolaire et d'aider les élèves et leurs parents, nous aimerions par ce courrier, apporter plusieurs informations à vos collaborateurs :

Pour introduire une demande d'allocation d'études pour le secondaire, 2 possibilités :

- Via un formulaire « électronique » sur le site : www.allocations-etudes.cfwb.be, au moyen de la carte d'identité du chef de famille et du lecteur approprié.
Le demandeur doit faire partie de la composition de ménage de l'élève.
L'élève ne peut faire sa demande avec sa carte d'identité, même s'il est seul sur sa composition de ménage.

Ou

- Via un formulaire « papier » imprimable (pdf) sur le même site internet.

Attention : Un formulaire électronique non validé ou une demande par courrier postal non accompagnée du formulaire ne peut donner droit à aucune allocation d'études.

Pour les formulaires de demande papier, ceux-ci doivent parvenir à la DAPE dans les délais de dépôt, le cas échéant via envoi recommandé pour protéger le demandeur (preuve d'envoi).

Il est préférable d'introduire la demande le plus tôt possible (à partir de juillet), même si le candidat n'est pas en possession de l'ensemble de ses attestations et annexes. En effet, les formulaires sont traités par ordre d'arrivée chronologique, priorité étant accordée aux formulaires électroniques.

La date butoir d'introduction d'un formulaire d'allocation d'études est le 31 octobre 2018 !

La Direction des Allocations et Prêts d'Études vous prie d'agréer sa considération distinguée.